

<https://ricochets.cc/Coupable-d-etre-innocente.html>



Coupable d'être innocente

- Les Articles -

Date de mise en ligne : samedi 10 juin 2017

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

« Pour rappel à la loi, vous êtes condamné d'un an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende et si dans un délai de prescription de trois ans vous commettez une nouvelle infraction, quelle qu'elle soit, il pourra être décidé de vous poursuivre pour ce délit »

Vous imaginez sans nul doute que je suis une dangereuse criminelle. Et bien non, j'ai juste refusé de donner mon ADN suite à une poursuite éhontée où je me savais innocente.

Immédiatement je demande au gendarme : quelle serait cette « nouvelle infraction » qui me mettrait en prison ? Sa réponse fait froid dans le dos « c'est au bon vouloir du juge de le décider ».

Me voilà donc un ennemi d'État pour avoir refusé de sucer un coton tige et de poser mes doigts dans de l'encre noire

Que dois-je comprendre ? Que la justice dépend de la tête du client et donc qu'en réalité il n'y a pas de justice, celle-ci dépendant du bon vouloir d'un homme qui ne m'a jamais vu, jamais entendu, auprès duquel je n'ai même jamais pu me défendre ? Et si mon nom de famille avait été accompagné d'une énorme compte en banque, aurai-je été ainsi jugé ?

Est-ce cela la justice ? Au regard de la loi, je suis une criminelle, moi ! Moi qui suis bénévole dans plusieurs associations depuis près de vingt ans. Moi qui n'a jamais défiscalisé mes biens et revenus ! Moi qui n'a jamais employé fictivement des membres de ma famille ! Moi qui n'a aucun compte off-shore dans une île lointaine ! Moi qui a toujours fait de mon mieux pour le bien du plus grand nombre en participant aux groupes et mouvements dont les objectifs étaient humanistes.

Est ce cela la justice ?

Je lis ma condamnation et me rend compte que celle-ci vient d'une demande du vice procureur de la République. Me voilà donc un ennemi d'État pour avoir refusé de sucer un coton tige et de poser mes doigts dans de l'encre noire... un an de prison avec un sursis de 3 ans, reçu comme ça ...et hop comme si de rien.

Voilà donc où nous en sommes. Pour avoir refusée le fichage systématique de la population, je me suis rendue coupable. Mais coupable de quoi ? De chérir ma Liberté ?

« **Vivre libre ou mourir** » criaient les révolutionnaires français en 1789. Aujourd'hui, ils auraient honte de ce qui se passe. Actuellement reconnue innocente des faits qui m'étaient alors reproché, je reste une ennemie d'État, dont le sort est aux mains du vouloir d'un homme ...ça fait rêver !

Ainsi actuellement, il vaut mieux être un voleur de fond public qu'un opposant au système, système qui ne supporte pas quand ces esclaves se rebiffent

Ainsi actuellement, il vaut mieux être un voleur de fond public qu'un opposant au système, système qui ne supporte pas quand ces esclaves se rebiffent. Alors ,il vous envoie ces « bloodhound dogs [\[Note\]](#) », les gendarmes, qui refusent de penser, de commenter, qui ne sont là, tels des robots, que pour obéir aux ordres reçus.

Oui mais que se passe-t-il quand la loi est mauvaise ? L'histoire répond à ce type de questionnement : les militaires allemands, accusés de crime contre l'humanité, au procès de Nuremberg, ont quasiment tous répondu qu'ils ne faisaient qu'obéir aux ordres !

N.A.

Coupable d'être innocente

[[Note](#)] les bloodhound dogs étaient ces chiens que les maîtres d'esclaves envoyaient à la poursuite des esclaves qui s'étaient enfuis de la plantation.